



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

COMMUNES DE VAUJOURS, DE SEVRAN, DE LIVRY-GARGAN ET DE VILLEPINTE

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) située au 12 cours Louis Lumière – CS 70027 à Vincennes cedex (94307) a présenté sa demande relative au projet « d'extension de classement du parc forestier de la Poudrerie » et d'inscription « des cités-jardins du parc forestier de la Poudrerie » au titre de la politique des sites conformément à l'article L.123-2 du code de l'environnement.

L'enquête publique conjointe se déroulera du 27 janvier 2025 au 25 février 2025 inclus soit une durée de 30 jours consécutifs

Le périmètre de l'enquête publique concerne les communes de Vaujours, de Sevrans, de Livry-Gargan et de Villepinte. Le dossier complet ainsi qu'un registre d'enquête publique sera déposé dans les mairies susvisées, où il pourra être consulté aux jours ouvrables et heures habituelles d'ouverture au public.

Les informations relatives aux projets peuvent être demandées par courrier auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) située au 12 cours Louis Lumière – CS 70027 à Vincennes cedex (94307) .

Le dossier soumis à enquête publique peut être consulté sur un poste informatique à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, du lundi au vendredi de 9 h à 16 h sur rendez-vous. Toute personne souhaitant consulter le dossier d'enquête est invitée à contacter au préalable le 01 41 60 60 60. Une version numérique du dossier est également consultable sur Internet aux adresses suivantes :

<https://www.registre-numerique.fr/parc-forestier-poudrerie>

<https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/5-Environnement-en-Seine-Saint-Denis/Espaces-protoges-APPB-APHN-forets-de-protection-sites-classes/Sites-classes-et-inscrits/Classement-et-inscription-en-cours>

Toute personne qui aurait à formuler des observations concernant cette opération pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignnant sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus, aux jours ouvrables et heures d'ouverture habituelle des services ;
- en les adressant par écrit, au commissaire-enquêteur libellé comme suit : Préfecture de la Seine-Saint-Denis, Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de l'Environnement, 1 Esplanade Jean Moulin – 93007 BOBIGNY CEDEX.
- par voie électronique, du 27 janvier 2025 à 9h00 au 25 février 2025 à 17h00, via un registre dématérialisé accessible sur le site dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/parc-forestier-poudrerie> ou via l'adresse mail suivante : parc-forestier-poudrerie@mail.registre-numerique.fr ou par courrier à l'adresse : pref-enquetes-publiques-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site dédié à l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique ainsi que des observations et propositions du public auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement – 1 esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny cedex – pref-enquetes-publiques-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr

Le tribunal administratif de Montreuil a désigné le 12 décembre 2024, M. MONAURY Jean-Paul en qualité de commissaire-enquêteur et M. BONATY Jordan en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en lieu de permanences, aux dates et heures fixées ci-après :

LIEU	PERMANENCE 1
Mairie de Livry-Gargan	lundi 27 janvier 2025 de 09h à 12h mardi 11 février 2025 de 14h à 17h
Mairie de Vaujours	mercredi 5 février 2025 de 14h à 17h
Mairie de Villepinte	mercredi 19 février 2025 de 14h à 17h
Mairie de Sevrans	mardi 25 février 2025 de 14h à 17h

À l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies de Livry-Gargan, de Sevrans, de Vaujours et de Villepinte, ainsi que sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure :

- l'extension de classement du parc forestier de la Poudrerie au titre des sites, prise par décret en Conseil d'État ;
- l'inscription au titre des sites « des cités-jardins » des abords du parc de forestier de la Poudrerie, prise par arrêté ministériel.